



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Denis HAMEAU	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	M. Didier MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle CHALLAUX
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Hervé BRUYERE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Guillaume RUET	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme CHALLAUX)	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Patrick BAUDEMENT (suppléé par M. DE MACEDO)	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Compte de gestion 2017 - Approbation**

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif du Président qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le Trésorier de Dijon Métropole, comptable public.

Conformément à l'article L5217-10-10 du code général des collectivités territoriales, « (...) *le conseil de la métropole arrête le compte de gestion de l'exercice clos* » préalablement au vote du compte administratif.

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la métropole.

Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution;
- la seconde est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé;
- la troisième est le bilan.

Après examen par la Commission des finances, le Conseil de la métropole :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- d'autre part, après s'être assuré que le Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

DÉLIBÈRE :

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celle de la journée complémentaire ;
- 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière décrite ci-après.

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	901 022,38	Fonds propres	783 255,08
Actif circulant	74 389,41	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	191 760,11
Comptes de régularisation	1 092,62	Comptes de régularisation	1 489,23
Total	976 504,41	Total	976 504,41

BUDGET ANNEXE DE LA DÉCHARGE DES PRODUITS INERTES ET DES DASRI

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	6 855,04	Fonds propres	7 306,61
Actif circulant	1 598,78	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	1 147,20
Comptes de régularisation	0,00	Comptes de régularisation	0,00
Total	8 453,81	Total	8 453,81

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	431 776,66	Fonds propres	256 543,38
Actif circulant	31 588,98	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	207 208,99
Comptes de régularisation	386,74	Comptes de régularisation	0,00
Total	463 752,38	Total	463 752,38

BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	2 365,57	Fonds propres	3 447,76
Actif circulant	1 350,04	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	267,86
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	3 715,62	Total	3 715,62

BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO ALTERNATEUR

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	5 814,54	Fonds propres	5 183,29
Actif circulant	4 288,13	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	4 919,37
Comptes de régularisation -	-	Comptes de régularisation -	-
Total	10 102,67	Total	10 102,67

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	66 210,48	Fonds propres	65 847,59
Actif circulant	514,16	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	877,06
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	66 724,65	Total	66 724,65

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	71 947,39	Fonds propres	78 392,43
Actif circulant	6 851,43	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	406,38
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	78 798,81	Total	78 798,81

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	29 597,28	Fonds propres	13 638,37
Actif circulant	5 767,45	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	21 726,36
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	35 364,73	Total	35 364,73

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	-	Fonds propres	13,23
Actif circulant	149,73	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes à court terme	136,50
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	149,73	Total	149,73

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	-	Fonds propres	-0,40
Actif circulant	1 794,94	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes à court terme	1 795,35
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
Total	1 794,94	Total	1 794,94

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-10-10 ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le compte de gestion pour 2017 pour le budget principal et les budgets annexes présentés par Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 75

CONTRE : 0

DONT 21 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0